

Le Programme Local de l'Agriculture en action sur le Pays de Rennes



Lettre n°3 - Décembre 2012



Agenda

13 décembre 2012 - Paris
Nourrir les villes...et développer les campagnes : pour une alimentation durable et responsable



Brèves d'actualités

Une nouvelle édition de « la ferme en ville » en préparation pour 2013

Du 12 au 16 juin 2013, agriculteurs et citoyens seront invités à se retrouver Place de la Mairie à Rennes pour échanger sur l'agriculture et sur la place qu'elle occupe dans le paysage local. Cette 4^{ème} édition, organisée par la Chambre d'Agriculture, la Ville de Rennes et de nombreux partenaires, sera plus particulièrement orientée sur la valorisation des produits locaux à l'échelle du département, produits issus des entreprises de l'agroalimentaire comme produits fermiers. Une manière de responsabiliser les consommateurs dans leur acte d'achat. Les citoyens qui souhaitent approfondir leur découverte pourront accéder à des visites de fermes et d'entreprises locales. Un dîner le samedi soir, ouvert au public et organisé sous forme d'un marché de produits fermiers offrira une occasion de nouvelles rencontres conviviales entre agriculteurs et citoyens.

Les champs urbains du Pays de Rennes

Inventés par le SCOT du pays de Pays de Rennes, les champs urbains sont des espaces agricoles à l'interface de plusieurs communes, volontairement protégés pour pérenniser leur fonction de production tout en y développant des usages de loisirs pour les citoyens

Lire la suite page 2

Paroles à...

Pays de Chateaugiron : la communauté de communes fait feu de tout bois...

L'espace aquatique Inoxia de Chateaugiron est chauffé en partie grâce au bois du bocage local

Lire la suite page 3



Une unité de méthanisation à Gévezé

Grâce à la méthanisation, François Trubert chauffe sa maison, ses poulaillers et ses fourrages. Il alimente aussi en électricité l'équivalent de 350 foyers.

Lire la suite page 4



Le Val d'Ille, territoire pionnier dans la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue

La communauté de communes du Val d'Ille, dans le cadre de sa compétence environnement, a initié en 2011 un schéma de la trame verte et bleue.

Lire la suite page 5



Crédits photos : Communauté de Communes Pays de Chateaugiron / Rennes Métropole / Service Environnement Val d'Ille



Lu sur le web

Mise en ligne officielle du site internet du Bassin Versant de la Seiche
<http://www.syndicatdelaseiche.fr>

Conférence d'Augustin Rosenthal sur l'agriculture urbaine
Vidéo : <http://acaba.typepad.fr/environnement/agriculture-urbaine/>

Les champs urbains du Pays de Rennes



Inventés par le SCoT du pays de Pays de Rennes, les champs urbains sont des espaces agricoles à l'interface de plusieurs communes, volontairement protégés pour pérenniser leur fonction de production tout en y développant des usages de loisirs pour les citoyens

Dans le Pays de Rennes, les destins de la ville et de la campagne sont liés. Il y a quinze ans, les élus du pays ont fait le choix de la ville archipel avec un développement de la ville qui fait une large place aux espaces agricoles et naturels entre les bourgs. Ces espaces agricoles sont confrontés plus qu'ailleurs à une forte pression urbaine du fait de la proximité de la ville. Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du pays de Rennes a donc souhaité les protéger en créant un outil, « le champ urbain ». Il s'agit, dans ces zones, de pérenniser l'agriculture mais également de favoriser le développement des usages de loisirs verts (chemins...) qui permettent la découverte de la campagne par une population qui s'identifiera mieux au territoire. En quelque sorte, ouvrir la campagne aux citoyens tout en permettant à l'agriculture, du fait de cette situation privilégiée, de se développer au travers d'activités diversifiées (vente directe, ferme auberge, gîtes, marchés locaux...). Le champ urbain doit permettre, par ailleurs, de contribuer à renforcer les réseaux entre communes.

Au sein du Scot, le premier travail a consisté à déterminer les espaces agricoles à préserver compte tenu de la pression urbaine. Dix-sept champs urbains ont ainsi été définis dans le Pays de Rennes. Ils ont été repérés pour la qualité de leur paysage, de leur environnement naturel et en raison de la fréquentation de loisirs dont ils sont le support (chemins de randonnées, activités équestres...).

Dans un second temps, l'objectif est de faire une analyse plus détaillée pour définir les projets à engager sur chaque champ urbain pour pérenniser les exploitations en les invitant à penser le développement de leurs activités en rapport avec la demande urbaine. A ce jour trois champs urbains ont bénéficié d'une étude plus approfondie.

Celui de Bourgchevreuil à Cesson-Sévigné est le seul champ urbain à l'intérieur de la rocade rennaise. L'étude a fait ressortir trois enjeux majeurs : la préservation des sièges d'exploitation et leur structure parcellaire, le risque d'enclavement (entre la rocade et la Vilaine) et la nécessaire adaptation au développement de la fréquentation des citoyens afin qu'elle ne devienne pas pénalisante pour les agriculteurs.

Le champ urbain de « Cornillère » se situe entre la Mézière et Gévezé. La principale problématique concerne les déplacements d'engins agricoles avec comme axe de réflexion les échanges parcellaires.

Enfin, celui de « Seiche-Lormandière » entre Chartres-de-Bretagne et Bruz montre une agriculture en perte de vitesse avec des parcelles à usage résidentielle (loisirs), exploitées par des non agriculteurs ou en friches. La réflexion doit donc porter sur la reconquête agricole.

Les synthèses de ces études ont été présentées aux élus, agriculteurs et associations en début d'été afin que les acteurs puissent échanger. Le dialogue constituant la clé d'une bonne cohabitation. Le comité de pilotage du programme local de l'agriculture (PLA) souhaite poursuivre ce travail partenarial en 2013. Le Pays de Rennes, dans le cadre de la révision de son SCoT envisage d'aller plus loin que les champs urbains en utilisant les outils réglementaires que sont la zone agricole protégée (ZAP) et le périmètre de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) pour protéger de manière pérenne l'agriculture.

Pays de Châteaugiron : la communauté de communes fait feu de tout bois

L'espace aquatique Inoxia de châteaugiron est chauffé en partie grâce au bois du bocage local.

La plateforme de stockage du bois vient d'être inaugurée le 8 décembre à Saint-Aubin-du-Pavail. Elle permet de stocker 400 à 500 T de bois déchiqueté qui une fois séché sert à chauffer la piscine de Châteaugiron ouverte en 2009.

« Il y a sept ans, dans le cadre de notre projet de territoire nous avons décidé de construire un nouvel espace aquatique » rappelle André Lelièvre, maire de Domloup, vice-président de la Communauté de communes qui compte 23 000 habitants sur huit communes. Nous avons fait le choix d'investir dans une chaudière à bois car le développement des énergies renouvelables est inscrite dans notre programme pour le développement durable » précise-t-il.

Dans un esprit de cohérence, la communauté de communes a souhaité qu'une partie de l'approvisionnement en bois nécessaire au fonctionnement de la piscine provienne des haies bocagères locales. La chaudière a besoin de 800 T/an pour fonctionner. Le gisement local a été estimé par la chambre d'agriculture à environ 100 T/an. « Nous devons nous appuyer sur les acteurs locaux : agriculteurs mais également particuliers possédant du bois qui de leur côté ne savent pas comment valoriser le bois issu de leurs haies » admet-il.

Filière bois énergie

Dès le départ, la volonté des élus a été de créer une véritable filière bois énergie pour pérenniser la ressource. Un an de rencontres et discussions ont abouti à la création d'une association, baptisée "Haienergie", regroupant élus, agriculteurs et particuliers. La société qui assure la gestion technique de l'équipement s'est engagée à reprendre 70 T de bois sec/an à l'association (équivalent 150 T bois vert). En contrepartie, elle lui fournit des plaquettes répondant au cahier des

charges (taux humidité, dimension des plaquettes...). Le prix de reprise est garanti (100 €/T) sur cette base. « Haienergie fournit 10 à 20% de la consommation des plaquettes » précise Jean-Marc Deshommes, le président de l'association, agriculteur à Domloup.

« C'est une opportunité pour les agriculteurs de valoriser leur bois tout en favorisant la rénovation du bocage » confirme-t-il.

Haienergie s'occupe des programmes de plantations de haies en partenariat avec Breizh bocage. « Plus de 10 km de haies sont prévues à planter sur le bassin de la Seiche. » Elle organise les chantiers de broyage et de déchiquetage, les achats de plaquettes. La communauté de communes a réalisé la plateforme de stockage du bois. Le hangar couvert de 550 m² composée de plusieurs alvéoles a coûté 650 000 € (dont 170 000 € de panneaux photovoltaïque). Il a bénéficié d'une subvention à hauteur de 110 000 €. La collectivité a également acquis un broyeur de branches destiné à valoriser les petits branchages sous forme de paillage. Sur ce dossier, la collectivité a joué un rôle moteur déterminant mais c'est la bonne coordination entre tous les acteurs qui a permis d'avancer.



Une unité de méthanisation à Gévezé

Grâce à la méthanisation, François Trubert chauffe sa maison, ses poulaillers et ses fourrages. Il alimente aussi en électricité l'équivalent de 350 foyers.

« L'unité de méthanisation fonctionne depuis presque un an et a une puissance de 150 kW » explique François Trubert, producteur de lait et de volailles à Gévezé. C'est la troisième unité mise en fonctionnement en Ille et Vilaine et la seule sur le Pays de Rennes. En montant son projet, l'éleveur a tout d'abord pensé à l'autonomie énergétique. L'exploitation dispose d'un atelier de 50 vaches laitières et de deux poulaillers de 1000 m² chacun pour une superficie de 96 ha. L'énergie et les engrais sont deux postes deux charges importants sur l'exploitation. Ils consomment annuellement plus de 140 000 kWh pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire de l'élevage et le chauffage des bâtiments volailles. Avec la mise en place de la biométhanisation, tous les besoins thermiques de l'exploitation et de la maison sont couverts. L'agriculteur a installé un séchage en grange pour accroître l'autonomie alimentaire de l'atelier bovin. Toute l'énergie électrique produite est revendue à EDF (150 KW électrique) ce qui représente les besoins de 350 foyers. L'installation a coûté 850 000 € et a bénéficié de 20% de subventions.

Valorisation des déchets

La méthanisation est un procédé permettant la valorisation des matières agricoles (fumier, lisier, cultures dérobées) et des sous-produits issus de l'agriculture et l'agro-alimentaire par la production d'une énergie renouvelable (le biogaz) et d'engrais (le digestat). Les différentes matières sont introduites dans un digesteur qui produit du méthane. Ce gaz alimente un moteur qui produit de l'électricité et dégage de la chaleur.

Pour alimenter le digesteur, François Trubert utilise tous les effluents de son élevage : fumier de volaille (400 T/an) et lisier de bovins (3000m³/an). Il utilise des déchets de céréales récupérés auprès d'une coopérative, les résidus provenant d'usines d'aliments du bétail et d'une usine de transformation de fruits. François travaille

également avec la Communauté de commune du Val d'Île pour récupérer les fauchages de bords de route.

« Au niveau de la commune de Gévezé, nous apportons dans le méthaniseur toutes les tontes de pelouse des espaces verts explique Michel Paret, adjoint au maire chargé de l'urbanisme et du développement rural. C'est autant de déchets en moins à la déchetterie. » Les déchets verts sont stockés sur une plateforme prévue à cet effet par l'agriculteur. La municipalité réfléchit à la possibilité d'amener aussi le fauchage des accotements de route. « Tout le monde y trouve son compte car c'est moins de matière organique à stagner dans les ruisseaux, moins de curage de fossé. »

Le digestat obtenu est, quant à lui, réutilisé à la place de l'engrais minéral. La partie liquide est épandue sur les terres. La partie solide est compostée puis exportée vers les zones céréalières.

Au travers de ce projet, l'autre souhait de François était de diversifier son activité. Lorsqu'il a commencé les démarches il y a cinq ans, les cours étaient mauvais dans toutes les productions (lait, volaille, céréales). « Je considère la méthanisation comme une activité à part entière » affirme l'éleveur. Le travail supplémentaire pour faire tourner l'unité a nécessité l'embauche d'un second salarié sur l'exploitation, ce qui permet à l'éleveur, au final, une plus grande souplesse dans le travail.

De projet individuel, l'unité de méthanisation s'est transformée en véritable projet de territoire permettant la création d'emploi et la valorisation des déchets sur le territoire.



Le Val d'Ille, territoire pionnier dans la mise en œuvre de la trame verte et bleue

La communauté de communes du Val d'Ille, dans le cadre de sa compétence environnement, a initié en 2011 un schéma de la trame verte et bleue.

Pourquoi un schéma de la trame verte et bleue sur le Val d'Ille ?

- pour préserver le patrimoine naturel déjà connu (site Natura 2000- étangs du Canal d'Ille et Rance, site ZNIEFF- Bois de Cranne)
- pour conforter le patrimoine identitaire du Val d'Ille : les vallées de la Flume et de l'Ille, le Canal d'Ille et Rance, le bocage
- pour valoriser la nature ordinaire, dans les bourgs, les zones d'activités et le long des voies communales.

Le travail réalisé dans le cadre du schéma de la trame verte et bleue met en évidence des lacunes de connaissances, comme le caractère incomplet des inventaires de zones humides. « Par ailleurs, l'intervention du Val d'Ille sur le patrimoine naturel des dix communes, à travers ses compétences propres, était finalement trop limitée pour une démarche ambitieuse et efficace en faveur de la trame verte et bleue¹ du territoire », rappelle Sabina Badea, technicienne au Service Environnement de la Communauté de Communes.

Le contrat nature « Trame Verte et Bleue »

Il est apparu nécessaire d'impliquer dans un projet global et coordonné l'ensemble des acteurs les plus concernés par la trame verte et bleue à travers leurs compétences propres (Conseil Régional, Pays de Rennes, Conseil Général, AUDIAR, Pays de Rennes, DREAL, Fédérations de pêche et chasse, Syndicats de Bassin Versant, ICIRMON, GEDA etc.).

Les échanges avec la Région Bretagne, ont fait émerger l'idée que le Val d'Ille pourrait être un territoire pionnier dans la déclinaison locale de la trame verte et bleue régionale en cours d'identification dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

C'est pourquoi la Communauté de Communes a décidé de finaliser, dans un premier temps, le schéma du patrimoine naturel et d'engager dans un deuxième temps, un véritable contrat nature orienté sur la restauration de la trame verte et bleue.

L'étude préalable se déroulera en 3 phases :

- diagnostic du fonctionnement écologique du territoire (juillet à octobre 2012)
- analyse des enjeux et des objectifs à atteindre dans le cadre du contrat nature (novembre à décembre 2012)
- élaboration d'un programme d'actions pluriannuel (janvier à février 2013)

Les principaux résultats attendus après la réalisation des travaux sont la restauration des corridors écologiques fragmentés et le renforcement des corridors écologiques faisant partie de l'armature écologique de la communauté de communes.



¹La trame verte et bleue représente l'ensemble des milieux empruntés par la faune et la flore pour se déplacer, se nourrir et se reproduire.